

# SST : Sauveteur-Secouriste du Travail

## Public concerné :

Toute personne en contact avec le public et tout personnel désigné pour porter secours en cas d'accident.

## Prérequis :

Aucun prérequis pour cette formation.

## Objectifs :

Être capable d'intervenir immédiatement et efficacement en cas d'accident du travail, dans l'attente des secours spécialisés.  
Reconnaître les risques professionnels et d'articuler son action avec les autres acteurs de la prévention de l'entreprise.

## Sanction :

Modalité d'obtention:

- Délivrance d'une attestation de formation, certificat SST.

Durée de validité:

- 2 ans.

---

## Contenu de la formation :

### Le SST et la santé au travail:

- ▶ Le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail.
- ▶ Les définitions et indicateurs en SST.
- ▶ Le cadre juridique du SST.

### L'alerte et la protection des populations:

- ▶ L'alerte aux populations.
- ▶ Réagir en cas d'attaque terroriste.

### La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement:

- ▶ Conduite à tenir face à une situation à risque.
- ▶ Les interlocuteurs en matière de prévention.
- ▶ Les mesures de prévention et de protection.
- ▶ La description d'une situation dangereuse.

### Protéger:

- ▶ Repérer les situations dangereuses et supprimer le danger ou isoler le danger.
- ▶ Les dégagements d'urgence.

### Examiner la victime:

- ▶ Déceler une urgence vitale.
- ▶ Faire transmettre ou transmettre les informations aux secours.

### Faire alerter ou alerter:

- ▶ Les moyens d'alerte.
- ▶ Les numéros d'urgence.
- ▶ Le message d'alerte.

### La victime saigne abondamment:

- ▶ Les saignements abondants.
- ▶ Les gestes associés.
- ▶ Cas particuliers.

### La victime s'étouffe:

- ▶ L'obstruction grave ou partielle des voies aériennes.
- ▶ Les gestes associés (pour les adultes, les enfants, les nourrissons, les femmes enceintes, etc....).
- ▶ La victime ne répond pas, mais elle respire.
- ▶ Le contrôle de la conscience et de la respiration.

**(suite)**

- ▶ La Libération des Voies Aériennes (LVA).
- ▶ La Position Latérale de Sécurité (PLS).
- ▶ Les cas particuliers.

**La victime ne répond pas et ne respire pas:**

- ▶ L'abordage d'une victime qui ne répond pas et ne respire pas.
- ▶ Les gestes à réaliser pour les adultes, les enfants et les nourrissons.
- ▶ Le fonctionnement, le rôle et la mise en oeuvre d'un défibrillateur.
- ▶ Les cas particuliers.

**La victime se plaint de malaise:**

- ▶ Les gestes de secours adaptés aux différents types de malaise.
- ▶ Les cas particuliers (prise habituelle de médicament ou de sucre, signes d'AVC ou malaise d'origine cardiaque).

**La victime se plaint de brûlures:**

- ▶ Les différents types de brûlures.
- ▶ Les gestes de secours pour les brûlures thermiques, chimiques.
- ▶ Cas particuliers (brûlure électriques, brûlures internes par ingestion ou par inhalation).

**La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements:**

- ▶ Définition des traumatismes.
- ▶ Les gestes de secours et positions d'attente.

**Mises en pratique et cas concrets:**

- ▶ Étude de cas concrets.
- ▶ Evaluations pratiques certificatives.

**Évaluation des SST :**

- ▶ Un certificat de Sauveteur – Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs.
- ▶ Toutefois, pendant la période transitoire précédant la sortie de l'arrêté relatif à la formation des Sauveteur – Secouristes du Travail, les CRAM/CGSS qui le désirent pourront continuer à mettre en place un contrôle du comportement, tel que définit dans la circulaire P.A.T. N° 981/85 du 17 décembre 1985 et la circulaire DPRP N°46/93 du 18 août 1993.
- ▶ Dans le cas où le candidat ne peut mettre en oeuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.
- ▶ Le titulaire du certificat de sauveteur-secouriste du travail, à jour de son obligation de formation continue est réputé détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1) », conformément à l'arrêté du 5 décembre 2002 et à l'article 4 de l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel des compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 ».

**Recyclage :**

- ▶ La durée préconisée pour un MAC SST est de 7 heures pour un groupe de 10 personnes. Elle peut varier en fonction du nombre de participants et des changements apportés par la CNAMTS ou l'INRS au contenu de la formation. Le premier MAC SST doit avoir lieu dans les 24 mois qui suivent la formation initiale. Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place un recyclage plus fréquent.

**Méthodes d'intervention :**

Etude des cas ou d'accidents effectués à partir d'une situation concrète dans les locaux de l'entreprise. Réflexion et entraînement sur les gestes de premiers secours à effectuer en cas de problème. Chronologie des gestes que le Sauveteur – Secouriste du Travail doit être capable de faire face à une situation d'accident.

SST : Sauveteur-Secouriste du  
Travail